

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 17/12/2019

Reçu en préfecture le 17/12/2019

Affiché le

ID : 029-212901052-20191217-2019600-DE

Département du Finistère,
Arrondissement de MORLAIX,
Canton de LANDIVISIAU,
Commune de LANDIVISIAU.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 13 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Par suite d'une convocation en date du 6 décembre 2019, les membres composant le Conseil municipal de Landivisiau se sont réunis en mairie, le vendredi 13 décembre 2019, à 19 heures, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Maire.

Présents : Mme CLAISSE, M. MICHEL, Mme ABAZIOU, M. SALIOU, Mme QUEOURON, M. MORRY, Mme PORTAILLER, M. PERVES, Mme LE BRIS, Mme APPRIOU, M. DERRIEN, Mme L'AMINOT, M. JEZEQUEL, Mme BOSC, M. YVEN, Mme BLEAS K., M. LE BRAS, Mme AUFFRET, M. BALANANT, Mme MARTIN, M. BILLON, M. KERRIEN, Mme LAIZET, Mme BETON, M. TURLAN (quitte la séance à 20h40 et revient à 20h45), Mme LARVOR, M. PHELIPPOT.

Absents ayant donné procuration :

M. UGUEN, Conseiller municipal, a donné procuration à Mme BETON, Conseillère municipale,
Mme BLEAS M., Conseillère municipale, a donné procuration à M. PHELIPPOT, Conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Madame Marguerite MARTIN, Conseillère municipale, est nommée pour remplir cette fonction.